

Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays de la Loire

Présenté par M. Philippe BOURDAUD
au nom du Bureau

■ Session du 24 février 2016

Entendu l'exposé de Mme Lydie BERNARD, Présidente de la Commission « agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer » du Conseil régional

Entendues les interventions de Mme Régine BRUNY (France Nature environnement), MM. Antoine CHARLOT (Comité 21), Gérard ALLARD (UFC Que choisir ?), Mme Martine CRUSSON (Mutualité), MM. Didier HUDE (FSU), Joseph BRULÉ (artisanat), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jacques BORDRON (CFDT), Dominique LEBRETON (Confédération paysanne), Philippe AUDIC (personnalité qualifiée), Georges PLESSIS (Chambres d'agriculture)

86 votants. Adopté par : 63 pour, 22 abstentions, 1 contre.

Le projet de plan régional d'aide à l'agriculture est présenté aux assemblées régionales selon la procédure d'urgence autorisée par le code général des collectivités territoriales.

Il s'agit en effet d'un plan d'urgence qui se veut complémentaire des mesures nationales et européennes annoncées très récemment et dont la mise en œuvre opérationnelle est encore en discussion.

L'urgence est avérée au vu de l'actualité : il s'agit non seulement d'une profonde crise structurelle, mais aussi d'une forme de crise morale pour toute la profession, avec son lot de souffrances, de sentiments d'incompréhension voire d'abandon.

En termes économiques, cette crise se traduit pour toutes les filières animales à la fois, par des coûts de production supérieurs aux prix de vente.

Dans ces circonstances, le plan régional d'urgence d'aide à l'agriculture est bâti autour des axes suivants :

- Débloquer rapidement le versement des aides déjà octroyées ;
- Aider les agriculteurs en difficulté profonde et les structures d'appui qui les accompagnent ;
- Soutenir l'investissement, l'innovation et la modernisation des outils de production pour renforcer la compétitivité globale de chaque filière ;

- Développer la consommation locale à partir de produits locaux. Cela passe par un renforcement du lien entre le producteur et le consommateur sans oublier le rôle de la filière artisanale (l'artisan est à la fois transformateur et distributeur local) ;
- Soutenir le développement à l'exportation et à l'international. En ce sens, il est essentiel de jouer collectif et de rechercher les synergies pour peser dans les processus décisionnels, notamment à l'export ;
- Décréter un moratoire régional pour simplifier les normes et renforcer notre influence à Bruxelles, dans une logique interrégionale ;
- Etablir un plan structurel préparé par une conférence régionale, pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire régionale. A juste titre, l'objectif est en effet de parvenir à un juste partage de la valeur ajoutée entre les différents chaînons de chaque filière : les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs.

Sur ces bases, le Conseil économique régional environnemental émet un avis favorable sur le Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays de la Loire.